

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – FraternitéArrondissement
de CarcassonneCOMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCESSéance du Conseil Communautaire du 8 février 2018 à 19 heures 00.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.**SOUS-DOMAINE :**
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCE
DES COMMUNES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Avis sur le projet
arrêté de révision du
SCOT du Pays
Lauragais**Présents :** Dominique BAREGE, Jacqueline BESSET, Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Nicole CATHALA, Sabine CHABERT, Hubert CHARRIER, Etienne CRESPIY, Michel DARDIER, Thierry DE KERIMEL, Jean-Marc DEUMIER, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Eric FRAISSE, Laurent FRAISSE, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD, Anne HUMBLLOT, Guy JULIA, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Didier MORIN, Nathalie NACCACHE, Roger OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Jean-Paul POISSENOT, Bruno POMART, Christophe PRADEL, Bernadette STUDER, Guy THOMAS, Michel VANDERCAMERE, Bernard VIDAL.Le nombre de
délégués en service
est de 69Convocation du
conseil
en date du
1^{er} février 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**
Omar AIT MOUH par Didier MORIN, Blaise ALIBEU par Eric FRAISSE, René MERIC par Laurent FRAISSE, Nadine ROSTOLL par Jean Marc DEUMIER.13 FEV. 2018
PAR PUBLICATION
LE**Procurations :** François DEMANGEOT à Jacqueline BESSET, Evelyne GUILHEM à Elisabeth ESCAFRE, Jacqueline RATABOUIL à Philippe GUIRAUD, André TAURINES à Nicole CATHALA, Eric THOMAS à Guy THOMAS, Jean-François VERONIN-MASSET à Sabine CHABERT, Giovanni ZAMAÏ à Philippe GREFFIER.13 FEV. 2018
PAR DELEGATION
LE**Excusés :** Denis BOUILLEUX, Hélène BROUSSE, Jean-Claude CASTILLO, Gilbert COSTE, Sarah EL KHAZ, Jeanne ISSALYS, Hubert NAUDINAT, Catherine PUIG, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patricia RUIZ, Philippe SOL, Agnès SOULIER.

Signature

Absents : Jean-Pierre BRIOL, Marie-Christine CHOPIN, Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Marc TARDIEU, Danièle THOMAS.**Secrétaire de séance :** Didier MORIN.

Par courrier en date du 26 décembre 2017, afin de procéder à la consultation officielle sur le projet, le PETR du Pays Lauragais a sollicité la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois en tant que Personne Publique Associé sur le projet arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais.

Monsieur le Président précise que cet avis doit être donné dans un délai de 3 mois à compter de la saisine. Passé ce délai, cet avis est réputé favorable.

Monsieur le Président indique que les conseillers communautaires ont pris connaissance des principales caractéristiques de la révision du SCOT et ont été invités à consulter le site internet du Pays Lauragais <http://www.payslauragais.com/scot-lauragais/principal/amenager-le-scot-horizon-2030/le-scot-en-revision-documents-arretes>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DONNE un avis favorable sur le projet arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais sous réserves :

- de laisser la possibilité aux communes de pouvoir dépasser marginalement les objectifs estimatifs figurant dans le Document D'Orientation et d'Objectifs/ Document Graphique n°1 « *Les orientations chiffrées en matière de construction de logements entre 2011 et 2030* » pour répondre à leurs objectifs de maintien des services publics et de population ;

- que le SCOT du Pays Lauragais soit appliqué de manière identique par les différents services instructeurs sur l'ensemble de leur territoire.

POUR : 50
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 : Michel VANDERCAMERE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 8 février 2018

Le Président,


Philippe GREFFIER.

